

**MAIRIE DE PAGNY LA VILLE**  
**COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 04-14-18 AVRIL 2014**

Convocation adressée le 02 avril 2014

Date d'affichage le 28 avril 2014

Membres présents : Mmes Emmanuelle BOULEHLAIS, Evelyne CHAPUIS, Annick SAADA-CHAVENON, Mrs. Claude BONJOUR (absent à la séance du 18 avril 2014), Jean-Sébastien FOUTOILLET, Henri MAUCHAMP, Bernard MEOT, Emmanuel NIQUET, Francisco RODRIGUES, Nicolas VAIRELLES.

Pouvoirs : M. François LORENZI à M. Henri MAUCHAMP (séance du 04 avril 2014)

Secrétaire de séance : M. Francisco RODRIGUES

Compte rendu de la précédente réunion : adopté à l'unanimité

### ELECTION DU MAIRE ET NOMBRES D'ADJOINTS

Après dépouillement de l'élection du maire, les résultats sont les suivants : M. Henri MAUCHAMP est élu Maire 10 voix (dix voix) contre 1 voix (une voix) pour Francisco RODRIGUES.

Le conseil municipal décide de fixer à deux le nombre d'adjoints à élire.

Après dépouillement pour l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint, les résultats sont les suivants : M. Nicolas VAIRELLES est élu 1<sup>er</sup> adjoint 10 voix (dix voix) contre 1 voix (une voix) pour Francisco RODRIGUES.

Après dépouillement pour l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint, les résultats sont les suivants : Mme Emmanuelle BOULEHLAIS est élue 2<sup>ème</sup> adjoint 10 voix (dix voix) contre 1 voix (une voix) pour M. Francisco RODRIGUES.

### INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil municipal vote et fixe les indemnités du maire et des adjoints selon la circulaire du 8 mars 2001 ayant pour objet l'installation des Conseils Municipaux – élection du Maire et des adjoints – et conformément à l'article L.2122-1 et L.2122-2 du code des collectivités locales.

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil municipal souhaite renouveler la convention préalable de sollicitation des services départementaux qui est arrivée à terme le 31 décembre 2013 pour une durée tacite de 3 ans maximum pour des prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale.

### PREVISIONS BUDGETAIRES SICECO

Monsieur le Maire expose aux membres les prévisions budgétaires 2014 pour le SICECO au compte 6554 « Contributions obligatoires aux organismes de regroupement » la somme de 2 858.20 € comme suit :

50 € pour la cotisation / habitant (420 habitants \* 0.11 €).

2 808.20 € travaux effectués par le S.I.C.E.C.O avant 2014.

### OUVERTURES DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS

Le maire expose aux membres les prévisions budgétaires 2014 urgentes au compte 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » concernant le règlement de deux factures d'investissement ( l'entreprise Niquet « Toit et Bois » pour la réfection de la toiture de la grange pour un montant HT de 10 188.13€ soit TTC de 12 220.86€ et l'entreprise « Cottret Alain » pour la rénovation du hall d'entrée pour un montant HT de 1 795.70€ soit TTC 2 154.84€), ainsi que les RAR 2013 (l'entreprise « Cottret Alain » pour la rénovation du hall d'entrée pour un montant HT de 1 795.70€ soit TTC 2 154.84€). Ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2014 au compte 2135 du budget primitif 2014.

### DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal souhaite que toutes les demande de subvention doivent être effectuées par le biais d'un formulaire prévu à cet effet soit le formulaire CERFA N°12156\*03. Nous solliciterons par courrier les divers demandeurs de nous fournir ces documents pour étudier leurs demandes.

### ADHESION A L'OFFICE DE TOURISME

Le Conseil municipal décide de devenir officiellement membre de l'Office de Tourisme, en contribuant à ses ressources par le versement d'une aide financière à hauteur de 50 €. Cette dépense sera inscrite au Budget primitif 2014 au compte 6574.

### **ANNULATION DU TITRE N°54/2006 DE LABRUYERE**

Le Conseil municipal décide d'annuler le titre n°56 – 2006 pour un montant TTC de 692.95€ auprès du tiers de la commune de LABRUYERE pour des travaux effectués auprès des anciennes écoles situées à Pagny la Ville. Cette dépense sera inscrite au Budget primitif 2014 au compte 673.

### **ENCAISSEMENTS DE CHEQUES**

Le Conseil municipal décide d'encaisser les 3 chèques concernant un trop perçu et les dégrèvements :

73.99 € de la SARL « F. Gradoux et Fils »

420 € du trésor Public

98 € du trésor Public

### **DESIGNATION DU MEMBRE GIP e-BOURGOGNE**

Emmanuel NIQUET, conseiller comme membre titulaire et Francisco RODRIGUES, conseiller, comme membre suppléant.

### **DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES**

M. Nicolas VAIRELLES, 1<sup>er</sup> adjoint, comme délégué titulaire. Mme. Emmanuelle BOULEHLAIS 2<sup>ème</sup> adjointe, comme délégué suppléante.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DU SIARG**

M. François LORENZI, conseiller et Emmanuelle BOULEHLAIS, 2<sup>ème</sup> adjoint comme délégués titulaires. M. Bernard MEOT, conseiller et Mme. Annick SAADA-CHAVENON, conseillère comme délégués suppléants.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DU SIVOS**

Mrs. Henri MAUCHAMP, maire, Emmanuel NIQUET et Francisco RODRIGUES, conseillers comme délégués titulaires et M. Jean-Sébastien FOUTOILLET, conseiller, Mme Emmanuelle BOULEHLAIS, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Claude BONJOUR, conseiller comme délégués suppléants.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT DES EAUX DE SEURRE**

Mrs. Claude BONJOUR et François LORENZI, conseillers comme délégués titulaires. Mrs. Bernard MEOT et Francisco RODRIGUES, conseillers comme délégués suppléants.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DU PLU**

M. Henri MAUCHAMP, maire, M. Jean-Sébastien FOUTOILLET, conseiller, Mme. Evelyne CHAPUIS, conseillère, M. Francisco RODRIGUES, conseiller comme délégués titulaires. M. Emmanuel NIQUET, conseiller, M. Bernard MEOT, conseiller, M. Nicolas VAIRELLES, 1<sup>er</sup> adjoint, M. François LORENZI, conseiller comme délégués suppléants.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT**

M. Henri MAUCHAMP, maire, délégué titulaire et Mme. Evelyne CHAPUIS, conseillère comme délégué suppléante.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DU SIVU**

M. Henri MAUCHAMP, maire, M. Jean-Sébastien FOUTOILLET, conseiller, Mme. Annick SAADA-CHAVENON, conseillère comme délégués titulaires et M. Claude BONJOUR, conseiller, M. Francisco RODRIGUES, conseiller comme délégués suppléants.

### **ANALYSE ET DECISION DES DIVERS DEVIS**

Les membres du Conseil Municipal retiennent les entreprises suivantes : SARL « DOUSSOT – service énergie » pour la maintenance des installations de radiateurs dans l'église obligatoire pour un montant TTC de 1 283.58 €, l'entreprise « KICK » pour les travaux de rénovation de platerie et de peinture nécessaire dans l'église suite à des dégradations naturelles pour un montant TTC de 1 956.96 €, l'entreprise « CHAPUIS Norbert » pour la prestation de services d'entretien et le traitement de nos espaces verts pour un montant TTC de 810 €, l'entreprise « STUDIO GRAPHIQUE DENIS PLENAT » pour la réalisation d'un bulletin d'information pour un trimestre pour privilégier la communication auprès des « pagnotins » pour un montant TTC de 132 €.

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

**Commission des impôts :**

Mrs. Henri MAUCHAMP, Didier HENRY, Guy BONVALOT, Hervé JUSSEY, Henri MARTINELLI, Jean-Pierre LARGEOT (de LABRUYERE) en tant que membres titulaires.

Mmes. Sonia CLEMENCE, Annick SAADA-CHAVENON, Evelyne CHAPUIS, Mrs. Bernard MEOT, Nicolas VAIRELLES, Francisco RODRIGUES comme membres suppléants.

Représentant du Sous-préfet : Mme. Cécile GUILLAUME

Représentant du Tribunal de Grande Instance : M. Henri PRIEUR

#### **Commissions communales :**

Affaires sociales : Mme. Evelyne CHAPUIS, Mrs. Henri MAUCHAMP, Francisco RODRIGUES, Emmanuel NIQUET

Travaux et voiries : Mrs. Henri MAUCHAMP, Christophe CHAMOIS, Jean-Sébastien FOUTOILLET, Claude BONJOUR, Emmanuel NIQUET, Francisco RODRIGUES.

Entretien du village et fleurissement : Mme. Emmanuelle BOULEHLAIS, Gabrielle JUSSEY, Mrs. Henri MAUCHAMP, Henri DIDIER, Laurence HENRI, François LORENZI, Jean-Sébastien FOUTOILLET, Frédéric THEROSIET, Bernard MEOT, Mmes et Mrs HUGUENOT et IMBAUD.

Communication : Mme. Evelyne CHAPUIS, Mrs. Nicolas VAIRELLES, Emmanuel NIQUET.

Fêtes et cérémonies : Mme. Emmanuelle BOULEHLAIS, Mrs. Frédéric THEROSIET, Bernard MEOT, François LORENZI, Francisco RODRIGUES.

Représentant auprès de « Pagny Festif » : Mme. Emmanuelle BOULEHLAIS

Commission appel d'offre : Mrs. Henri MAUCHAMP, Didier HENRI, Nicolas VAIRELLES, Bernard MEOT comme membres titulaires.

Mme. Evelyne CHAPUIS, Mrs. Francisco RODRIGUES, Claude BONJOUR, Emmanuel NIQUET comme membres suppléants.

Correspondant défense : M. François LORENZI.

### **COMPTE de GESTION 2013**

Monsieur le Maire expose aux membres que les comptes de gestion (Commune, Commerce-multiservices, lotissement) sont établis à la clôture de l'exercice par la Trésorerie de SEURRE, les visent et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au vote en même temps que les comptes administratif (Commune, Commerce-multiservices, lotissement).

Après en avoir délibéré, les membres votent les comptes de gestion 2013, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 s'établit ainsi :

#### **Commune – 225**

##### **✓ Investissement**

Dépenses réalisées : 15 786.87 €

Recettes réalisées : 76 824.80 €

##### **✓ Fonctionnement**

Dépenses réalisées : 248 535.98 €

Recettes réalisées : 281 550.72 €

#### **Commerce-multiservices – 227 :**

##### **✓ Investissement**

Dépenses réalisées : 0 €

Recettes réalisées : 0 €

##### **✓ Fonctionnement**

Dépenses réalisées : 709.83 €

Recettes réalisées : 10 356.68 €

#### **Lotissement – 228 :**

##### **✓ Investissement**

Dépenses réalisées : 99 779.60 €

Recettes réalisées : 0 €

✓ **Fonctionnement**

Dépenses réalisées : 75 545.31 €

Recettes réalisées : 138 058.40 €

**AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

**Commune – 225 :**

Résultat reporté en fonctionnement (002): 237 276.63 €

Résultat reporté en investissement (001): 92 177.75 €

**Commerce-multiservices – 227 :**

Résultat reporté en fonctionnement (002): 9 646.85 €

Résultat reporté en investissement (001): 10 994.35 €

**Lotissement – 228 :**

Résultat reporté en fonctionnement (002): 17 821.77 €

Résultat reporté en investissement (001): 4 628.05 €

**TAUX D'IMPOSITION 2014**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire sans aucune augmentation les taux d'imposition 2014 comme suit :

* Taxe d'habitation :	6,26 %
* Taxe foncière (bâti) :	15.79 %
* Taxe foncière (non bâti) :	37.50 %

**BUDGET PRIMITIF 2014**

**Commune – 225 :**

✓ **Investissement**

Dépenses : 146 417.94 €

Recettes : 146 417.94 €

✓ **Fonctionnement**

Dépenses : 288 921.86 €

Recettes : 427 517.55 €

**Commerces-multiservices - 227 :**

✓ **Investissement**

Dépenses : 309 932.53 €

Recettes : 309 932.53 €

✓ **Fonctionnement**

Dépenses : 44 615.99 €

Recettes : 44 615.99 €

**Lotissement – 228 :**

✓ **Investissement**

Dépenses : 39 628.05 €

Recettes : 39 628.05 €

✓ **Fonctionnement**

Dépenses : 47 821.77 €

Recettes : 47 821.77 €

**AVENANT AU CONTRAT DE BAIL « COMMERCES-MULTISERVICES »**

Le conseil municipal décide d'opter pour un abaissement du loyer de 850 € HT à 425 € HT en contre partie d'une récupération d'une surface commerciale occupée par l'activité de gîtes ruraux, que la mairie de Pagny-la-Ville, utilisera en vue de faire des appartements locatifs meublés sous bail classique avec les locataires en place et ceux à venir (montant des loyers des appartements meublés occupés convenu à 350 € TTC).

### **ANNULATION DE CREANCE PARTIELLE « COMMERCE-MULTISERVICVES »**

Le Conseil municipal décide d'abandonner une créance en raison d'un trop perçu de loyer alors que la SARL « aux Pagnotins » ne jouissait pas de l'activité des gîtes ruraux pendant la période du 01<sup>er</sup> juillet 2009 au 01<sup>er</sup> juillet 2011.

La méthode de calcul d'abandon est la suivante :

- Part locative mensuel des gîtes ruraux = 425 € HT
- Durée de la non jouissance de l'activité des gîtes pendant la durée du bail classique = 24 mois
- Total 24 \* 425 € HT = 10 200 € HT d'abandon de créance.

Mandate la Trésorerie de Seurre d'établir un échéancier de remboursement dès le 01<sup>er</sup> juin 2014 pour le montant des loyers estimés à 11 000 € HT.

La somme de 10 200 € est budgétée au compte 673 du BP 2014 du budget commerce.

### **CONVENTION TELETRANSMISSION :**

Le Conseil municipal décide que tous les actes réglementaires et budgétaires se transmettraient par voie dématérialisée en signant une convention avec la Sous-préfecture.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ✓ Départ des locataires du logement 30 grande rue,
- ✓ Divers remerciements